



ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté de circulation interdite pour cause de travaux d'abattage

COMMUNE DE MILLERY

10 rue Jean de Réôme
Hameau de Chevigny
21140 MILLERY
Tél. 03 80.97.26.54
e-mail : mairie.millery21@orange.fr

Numéro 09/2019

Le Maire de la commune de MILLERY

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant les travaux d'abattage d'arbre au Hameau de Ménétreux, 3 rue de Rougebet à exécuter par Monsieur Serge LOPEZ demeurant au Hameau de Ménétreux, 3 rue de Rougebet 21140 MILLERY qui nécessitent une modification de la circulation le 18 septembre 2019 de 8 heures à 20 heures.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTE :

Article 1. Le 18 septembre 2019 et durant le déroulement des travaux, la circulation sera interdite rue de Rougebet du numéro n°1 au numéro 7 dans les deux sens de circulation sauf véhicules de police, de secours et de lutte contre l'incendie.

Article 2. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3. Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Millery.

Article 4. La pose et la maintenance de la signalisation réglementaire de chantier seront à la charge du demandeur, sous le contrôle de l'autorité de police compétente.

Article 5. La déviation se fera via la ruelle Sœur.

Article 5 : Monsieur le Maire de la commune de Millery, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Semur-en-Auxois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Millery, le 16 septembre 2019.

Copie du présent arrêté sera transmise pour information à :

- ✓ M. le Directeur Général des Services Départementaux de la Côte-d'Or
- ✓ M le Directeur Départemental des Territoires de la Côte d'Or
- ✓ Subdivision territoriale de Semur-en-Auxois
- ✓ Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de Côte-d'Or

Le Maire, ..

Jacky LÜDI

